

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Talassani



Ce document est divisé en trois parties :

- Le préambule
- Les risques présents sur la commune
 - o Risques naturels
 - o Risques technologiques
 - o Risques particuliers
- Renseignements pratiques

PREAMBULE

Introduction.....	3
Présentation de la commune.....	3-4
Quelques définitions.....	5
L'alerte.....	6
Consignes générales de sécurité.....	7
Les risques recensés sur la commune.....	8

LES RISQUES NATURELS

Feu de forêt.....	9
-------------------	---

Les phénomènes météorologiques :

Inondation.....	11-12
Submersion marine.....	13-14
Vents violents.....	15
Fortes précipitations.....	15
Orages.....	16
Canicule.....	17
Grand froid.....	18
Neige - Verglas.....	18
Séisme.....	19

Risques technologiques

Transports de matières dangereuses	20
Pollution marine	21

Risques particuliers

Epidémie - Pandémie.....	22
Amiante.....	23
Radon	24

Renseignements pratiques	25
--------------------------------	----

PREAMBULE

Talassani

INTRODUCTION

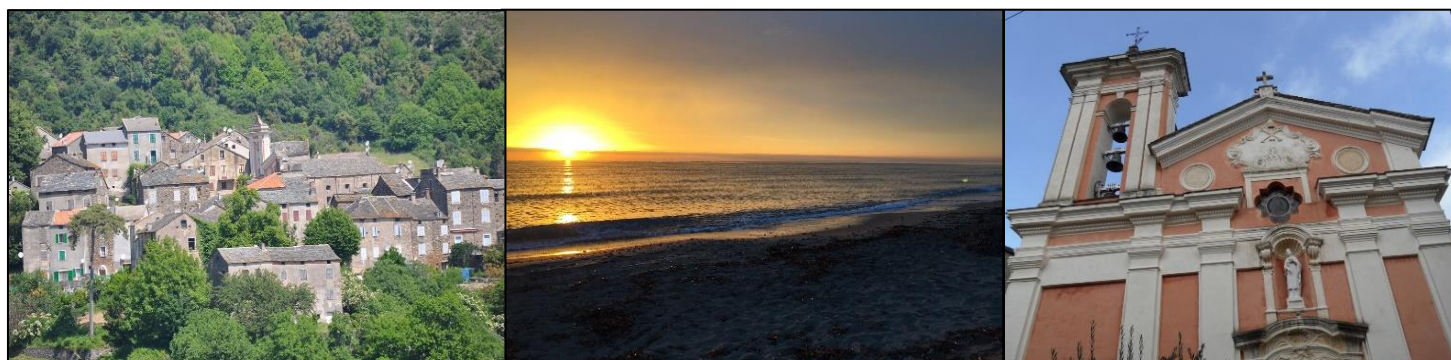
La commune de Talassani est exposée à divers types de risques tels que les risques naturels (inondation, incendie, canicule), technologiques (transport de matières dangereuses, pollution accidentelle des eaux) ou encore sanitaires (épidémie). De plus, avec les changements climatiques, les incendies, les sécheresses et les inondations s'intensifient : les catastrophes liées aux conditions météorologiques ont augmenté de 46 % depuis 2000.

C'est pourquoi la commune de Talassani a réalisé son document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) destiné à sa population. Dans ce document figurent les divers risques majeurs auxquels les individus sont exposés ainsi que les consignes de sécurité pour y faire face. Ceci est une condition essentielle pour que la population surmonte le sentiment d'insécurité et acquière un comportement responsable face au risque.

PRESENTATION DE LA COMMUNE

La commune de Talassani est située sur le littoral oriental de la Haute-Corse à 17km au Sud-Est de Borgo la plus grande ville aux alentours. Elle fait partie de la Communauté de commune de la Costa Verde.

- Maire : Francis Marcantei
- Code postal : 20230
- Nombre d'habitants : 790 (2018)
- Altitude : 392 mètres
- L'altitude minimum et maximum de la commune sont respectivement de 0m et 487m.
- La superficie : 10.09 km²
- La latitude : 42°24' 32" Nord
- La longitude : 9°28' 50" Est.
- Entouré par les communes de Velone-Orneto, Poggio-Mezzana et Pero-Casevecchie
- Le Ruisseau Vignola, le Ruisseau de Morteti et le Ruisseau de Talassani sont les principaux cours d'eau qui traversent la commune



PREAMBULE

QUELQUES DEFINITIONS

Talassani

QU'EST- CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un **risque majeur** est la situation dans laquelle, si l'aléa se produisait, **la société se trouverait dans l'incapacité** de dépasser cet événement et de revenir à une situation normale par ses propres moyens. Le risque est la combinaison d'un aléa et d'un enjeu. Il est évalué selon sa fréquence et sa gravité.

- **L'aléa** correspond à la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique d'occurrence et d'intensité données.
- **L'enjeu** correspond à l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par un phénomène naturel ou des activités humaines.
- **La vulnérabilité** est la fragilité d'un système dans son ensemble et sa capacité à surmonter une crise provoquée par un aléa.



QU'EST- CE QUE LE DICRIM ?

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), prévu par l'article R. 125-11 du Code de l'environnement, informe les habitants de la commune des risques majeurs, naturels ou technologiques existants, et des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre face à ces risques sur la commune.

QU'EST- CE QUE LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ?

Le plan communal de sauvegarde (PCS) a été institué par la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, dans son article 13.

Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

La commune de Talassani est dotée d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) : PPRI Morianincu. L'élaboration de ce document est donc une obligation de législation française.

LE SIGNAL D'ALERTE

L'alerte a pour objectif l'annonce de manière massive d'un danger imminent afin de pouvoir prendre toutes les mesures de protection adaptées.

En cas d'événement majeur l'alerte est donnée à la population par les services de l'Etat et par les services de la commune de Talasani. Selon la nature de l'événement, elle peut être transmise aux personnes exposées par différents moyens :

- Véhicules équipés de microphones – sirènes - gyrophares
- Via le site internet de la mairie : <http://talasani.corsica>
- Réseaux sociaux (facebook)
- Radio, télévision
- Porte à porte
- Tout autre moyen nécessaire...



SAVOIR DONNER L'ALERTE

Dans certaines situations (feux de forêts) vous pouvez être amenés à donner l'alerte. Les personnes à contacter sont les pompiers : **18** ou **112**.

Votre message d'alerte doit contenir les points suivants :

- Le numéro de téléphone où vous joindre
- Lieu et nature de l'évènement
- Les risques éventuels que vous voyez
- Le nombre de victimes (éventuellement)
- Les premières mesures que vous mettez en œuvre.

PREAMBULE

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

Talagani

LES BONS REFLEXES EN CAS D'ALERTE

- Mettez-vous à l'abri, rejoignez un local clos
- Fermez tout : fenêtres, portes
- Tenez-vous informés : la radio vous indiquera les premières informations sur la catastrophe, les consignes de protection ou spécifiques décidées par le Préfet et l'ordre éventuel d'évacuation ou de confinement.

EN CAS D'ORDRE D'EVACUATION DONNE A LA RADIO

- Prenez les médicaments indispensables, les documents et les papiers importants, quelques vêtements chauds
- Fermez l'eau, le gaz et l'électricité
- Fermez les portes à clef en partant
- Assurez-vous que personne dans le voisinage n'a besoin d'aide pour évacuer.

EN CAS D'ORDRE DE CONFINEMENT DONNE A LA RADIO

- Choisissez une pièce avec le moins d'ouvertures et d'entrées d'air (ex : salle de bains)
- Fermez toutes les fenêtres
- Fermez toutes les aérations
- Fermez l'arrivée du gaz
- Munissez-vous des médicaments indispensables, de biscuits, d'eau
- Préparez-vous puis réunissez-vous dans la pièce de confinement.

QUAND L'ALERTE EST TERMINEE

- Attendez l'autorisation des autorités pour sortir des bâtiments
- En cas d'évacuation, ne réintégrez pas les locaux sans autorisation, ne rebranchez pas les réseaux sans autorisation
- Prévenez les autorités de tout danger observé.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- Rester dans votre véhicule
- Aller chercher vos enfants à l'école
- Rester près des vitres
- Ne téléphonez pas : le réseau téléphonique doit rester disponible pour les services de secours
- Entravez l'arrivée des secours sur les lieux du sinistre.

LES RISQUES RECENSES SUR LA COMMUNE

Talasani

Risques naturels

- Feux de forêt
- Inondation
- Submersion marine
- Tempête (vent, orage...)
- Canicule
- Grand froid - Neige - Verglas
- Seisme

Risques technologiques

- Transport de matières dangereuses (TMD)
- Pollution marine

Risques particuliers

- Epidémie - Pandémie
- Amiante
- Radon

Sur la commune de Talasani, il existe un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) : **PPRI Morianincu.**





FEUX DE FORETS

PREVENTION

- Ne fumez pas et ne jetez pas les mégots par terre
- Respectez les interdictions d'accès en période de risque
- N'allumez pas de feu à moins de 200m des massifs boisés
- N'utilisez votre véhicule que sur les chemins autorisés
- Ne faites pas de barbecue
- Campez uniquement dans les lieux autorisés, sécurisés et protégés
- Maintenez vos parcelles et vos chemins débroussaillés
- En cas de départ de feu, appelez le 18 ou le 112.

QUE FAIRE EN CAS D'INCENDIE ?

SI VOUS ETES TEMOIN D'UN DEPART DE FEU

- Informez les pompiers (112 ou 18)
- Recherchez un abri en fuyant dos au feu
- Respirez, si possible, à travers un linge humide
- Ne sortez pas de votre voiture si vous êtes surpris par un front de flammes.

VOTRE HABITATION RESTE VOTRE MEILLEURE PROTECTION

- N'évacuez que sur ordre des autorités
- Fermez les bouteilles de gaz
- Fermez et arrosez volets, portes, fenêtres
- Occultez les aérations avec des linges humides
- Enlevez les éléments combustibles
- Habillez-vous avec des vêtements de coton épais couvrant toutes les parties du corps, n'utilisez surtout pas de tissus synthétiques
- Évitez de téléphoner pour laisser les secours disposer des réseaux téléphoniques.

AGIR APRES

- Éteignez les foyers résiduels en les arrosant abondamment
- Inspectez votre habitation, en recherchant et surveillant les braises qui auraient pu s'introduire sous les tuiles ou par des orifices d'aération
- Prenez des nouvelles de vos voisins, et le cas échéant, apportez-leur votre aide.

QU'EST CE QU'UN FEU DE FORET ?

Le feu de forêt est un feu concernant un massif d'une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant où une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

A TALASANI ?

La totalité des communes de Corse est concernée par le risque incendie de forêt.

Sur la commune, des ouvrages destinés à la Défense des Forêts Contre l'Incendie ont été mis en place :

- Des poteaux incendies
- Débroussaillage légal obligatoire

La commune applique l'arrêté préfectoral interdisant les feux du 30/06 au 30/09, dates parfois anticipées selon les conditions météorologiques.

LE SAVIEZ-VOUS ?

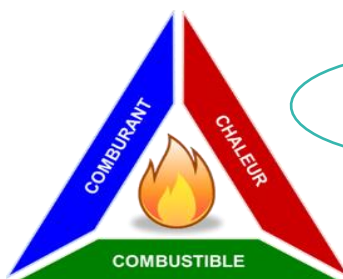


DEBROUSSAILLAGE

Pour lutter contre la propagation des feux de forêts, protéger les habitations et faciliter le travail des pompiers, il peut être obligatoire de débroussailler son terrain. En prévision de l'été :

- Elaguez vos arbres et arbustes
- Eliminez vos déchets végétaux (branchages, herbe coupée...)
- Ratissez bien les sols (aiguilles de pins, feuilles mortes...)

Pour savoir si vous êtes concerné par une obligation de débroussaillage, renseignez-vous auprès de votre mairie.



LES PHENOMENES METEOROLOGIQUES

LA VIGILANCE METEO

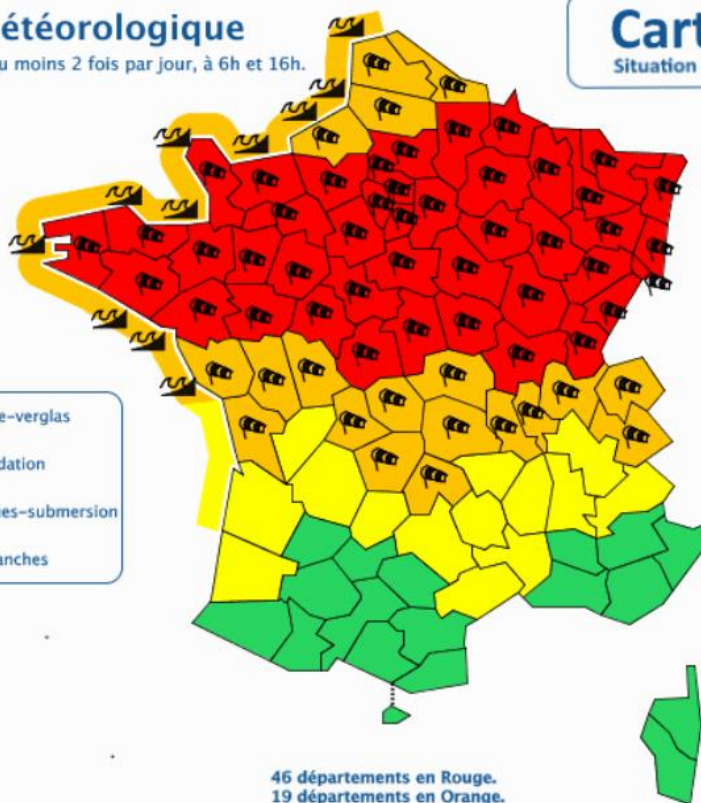
La vigilance météo mise en place par Météo France permet d'être alerté et de prendre les mesures préventives pour éviter d'être exposé à un phénomène dangereux. Météo France diffuse tous les jours une carte de vigilance à 6 heures et 16 heures informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures. Quatre couleurs (vert, jaune, orange et rouge) précisent le niveau de vigilance.



Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...
- Soyez très vigilant**, des phénomènes dangereux sont prévus ...
- Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- Pas de vigilance particulière.**



46 départements en Rouge.
19 départements en Orange.

Carte simulée

Situation du 26 décembre 1999

Consultez le [bulletin national](#)

La tempête Lothar d'une intensité exceptionnelle avec des rafales à plus de 150 km/h traverse le nord de la France dans la matinée du 26 décembre.

Cliquez sur la carte pour lire les [bulletins régionaux](#)

Conseils des pouvoirs publics :

Vent/Rouge – Restez chez vous et évitez toute activité extérieure. – Si vous devez vous déplacer, soyez très prudents. Empruntez les grands axes de circulation. – Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures. – Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.

Vagues-Submersion/Orange – Ne prenez pas la mer. – Si possible, ne circulez pas en bord de mer et évitez la proximité des plages ou rivages où déferlent des rouleaux. – Habitants du bord de mer, protégez vos biens face à la montée des eaux.

SUIVEZ LA METEO

- Par le biais des médias (radios, télévision) lorsqu'une vigilance orange est émise
- Sur le site www.meteo.fr
- Sur le serveur téléphonique de Météo France au 32 50 (payant).



INONDATION

AVANT L'INONDATION

Placez hors d'eau les meubles et objets précieux, denrées alimentaires et produits dangereux

Prévoyez les équipements minimums (radio à piles, réserve d'eau potable, papiers personnels, médicaments...)

PENDANT L'INONDATION



N'allez pas chercher vos enfants. Ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieux scolaires ou périscolaires



N'entreprenez pas d'évacuation sauf si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcé par la crue.



N'utilisez pas les équipements électriques (ascenseurs, portes automatisées...)



Restez chez vous ou évitez tout déplacement dans les lieux touchés



Installez-vous en hauteur (étages des maisons)



Gardez avec vous les produits indispensables (eau, aliments, médicaments...)



Informez-vous de la montée des eaux dans les médias et sur les sites de Météo France et Vigicrues



Placez les produits toxiques en hauteur

APRES L'INONDATION

Respectez les consignes

Informez les autorités de tout danger

Aidez les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques.

QU'EST CE QU'UNE INONDATION ?

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître, et l'homme qui s'installe dans une zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

A TALASANI ?

La commune est soumise à un **Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)** : PPRI Morianincu et a une cartographie **Atlas des Zones Inondables (AZI)**.

Plan de prévention du risque inondation (PPRI) :

Les objectifs principaux d'un PPRI sont de contrôler le développement urbain en zone inondable et de préserver les champs d'expansion des crues afin de réduire l'exposition au risque ainsi que la vulnérabilité des biens et des personnes.

Le PPRI cartographie les zones exposées au risque inondation (dites zones d'aléa) et prescrit :

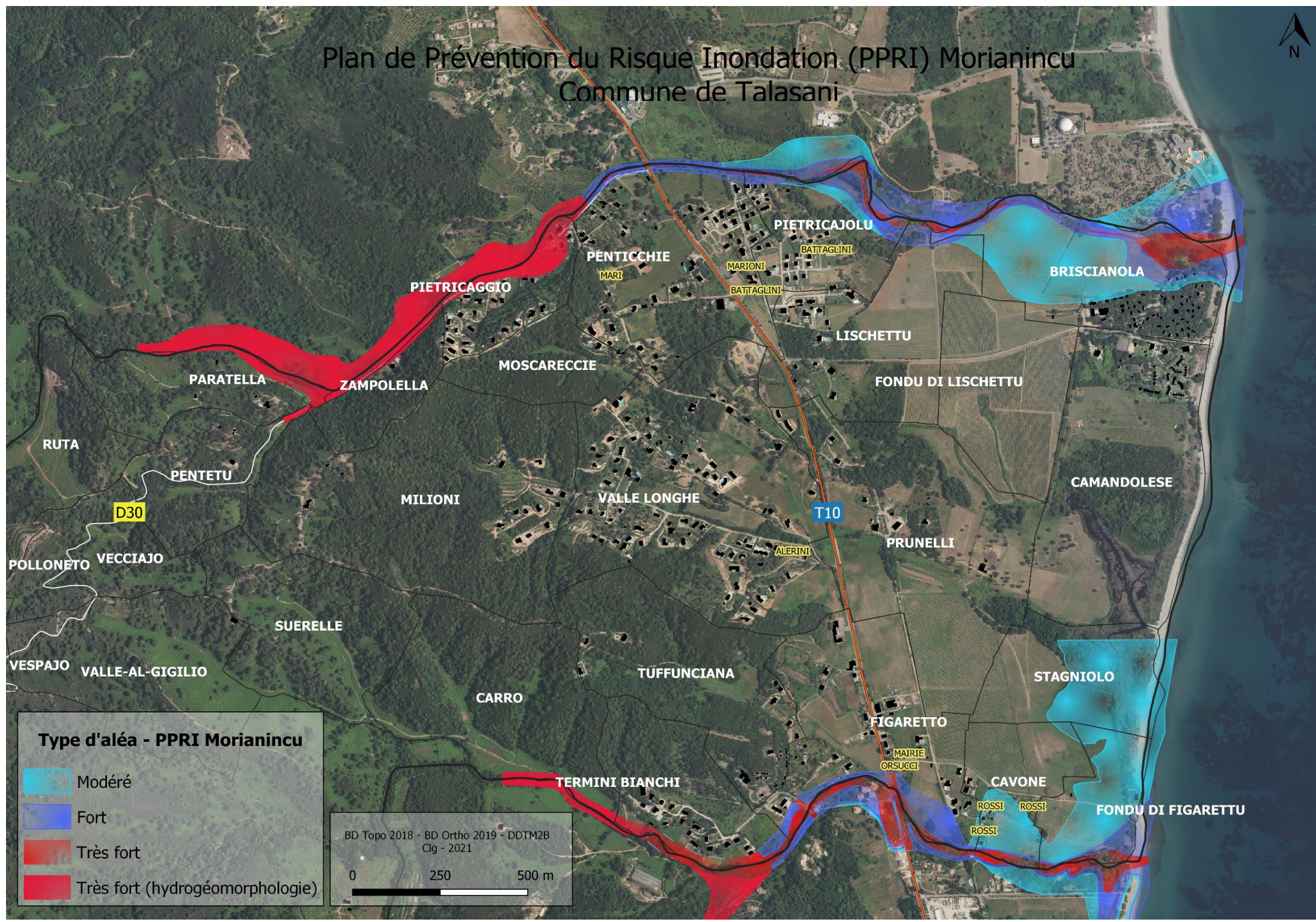
- Des dispositions constructives et concernant l'usage du sol dans les zones modérément inondables
- Des interdictions de construire dans les zones les plus exposées ou qui présentent un intérêt pour le laminage des crues.

Le PPRI approuvé par le préfet est annexé, après enquête publique et approbation, au plan local d'urbanisme (PLU) en tant que servitude d'utilité publique.





Atlas de Zone Inondable (AZI) :

La cartographie de l'AZI définit le lit mineur, le lit moyen et le lit majeur des cours d'eau étudiés, dans l'hypothèse d'une crue exceptionnelle de référence hydrogéomorphologique (centennale). L'Atlas des Zones Inondables dont la portée juridique se distingue de celle des PPRI, constitue un document « informatif » qui représente un état des connaissances sur les risques d'inondation destiné à aider les collectivités territoriales dans leurs décisions d'urbanisme et d'aménagement.

Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) Morianincu Commune de Talasani



Type d'aléa - PPRI Morianincu

-  Modéré
-  Fort
-  Très fort
-  Très fort (hydrogéomorphologie)

BD Topo 2018 - BD Ortho 2019 - DDTM2B
Clg - 2021

0 250 500 m

Labels on the map include: RUTA, PENTETU, D30, POLLONETO, VECCIAJO, VESPAJO, VALLE-AL-GIGILIO, SUERELLE, PARATELLA, ZAMPOLELLA, PIETRICAGGIO, MILIONI, MOSCARECCIE, PENTICCHIE, VALLE LONGHE, CARRO, TUFFUNCIANA, TERMINI BIANCHI, PIETRICAJOLU, MARI, MARIONI, BATTAGLINI, LISCHETTU, FONDU DI LISCHETTU, PRUNELLI, CAMANDOLESE, T10, ALERINI, FIGARETTO, MAIRIE, ORSUCCI, CAVONE, ROSSI, STAGNIOLO, BRISCIANOLA, and FONDU DI FIGARETTO.



SUBMERSION MARINE

SUBMERSION MARINE

Inondations temporaires de la zone côtière par la mer dans des conditions météorologiques (forte dépression et vent de mer) et marégraphiques sévères, provoquant des ondes de tempête.

VAGUES DE SUBMERSION

Vagues dont la puissance est telle qu'elles peuvent submerger un littoral, et créer une inondation à la fois sur la côte mais aussi dans les terres.

LE SAVIEZ-VOUS ?



Un point en lien direct avec la submersion marine qu'il semble important de prendre en compte est celui de la montée du niveau des eaux dû au **réchauffement climatique**.

CONSIGNES DE SECURITE

AVANT LA MONTEE DES EAUX, S'ORGANISER ET ANTICIPER



Informez-vous en mairie des risques encourus, des modes d'alerte et des consignes



Identifiez le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz

Fermez, bouchez les portes et les fenêtres

Repérez les stationnements hors zone inondable



Mettez hors d'eau le mobilier, objets précieux...

PENDANT LA MONTEE DES EAUX



Coupez le gaz et l'électricité

Evitez les déplacements inutiles, ne vous engagez pas sur une route inondée



N'encombrez pas les voies d'accès ou de secours

Si la montée des eaux est brutale, gagnez rapidement un point eau (montagne) ou montez à l'étage



N'entreprenez une évacuation que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue

APRES LA MONTEE DES EAUX



Ecoutez et suivez les consignes données par la radio et les autorités

Informez les autorités de tout danger

Aidez les personnes sinistrées ou avec des besoins spécifiques



Ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche et vérifiée par un expert

Evaluez les dommages et contactez votre assureur

A TALASANI ?

La commune est exposée au risque submersion marine, elle dispose d'une cartographie **Atlas des Zones Submersibles (AZS)**.

L'atlas des zones submersibles de la Corse est une cartographie qui délimite les zones basses du littoral potentiellement exposées aux phénomènes de submersion marine.

Dans un objectif de sécurité des biens et des personnes, l'urbanisation sur ces territoires doit prendre en compte cette connaissance des zones submersibles lors de l'élaboration des projets d'urbanisme.

Atlas des Zones Submersibles (AZS) - Commune de Talasani



Atlas des Zones Submersibles

- Z < 1m NGF
- 1m NGF < Z < 2m NGF
- 2m NGF < Z < 2.4m NGF

Commune de Talasani

Sources: BD topo 2018 - BD Ortho 2019 - DDTM2B
Clg - 2021

0 250 500 m



TEMPÊTE

CONSIGNES EN CAS DE VENTS VIOLENTS

Mesures de précautions dès que l'alerte est émise :

- Rangez tous les objets susceptibles de s'envoler dès que l'alerte est émise (chaises, tables...)
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau
- Informez-vous des messages météo (médias)

Pendant :

- Evitez les déplacements : restez chez vous
- En cas d'obligation de déplacement, signalez votre départ et votre destination à vos proches (risque d'obstacles sur les voies de circulation, risque de chute de branches ou d'objets)
- Respectez les déviations et consignes de circulation
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol
- Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés.

CONSIGNES EN CAS DE FORTES PRECIPITATIONS

Mesures de précautions dès que l'alerte est émise :

- Prévoyez les équipements minimums (radio à piles, réserve d'eau potable, papiers personnels, médicaments...)
- Informez-vous des messages météo (médias).

Pendant :

- Limitez voire évitez les déplacements : restez chez vous
- En cas d'obligation de déplacement, signalez votre départ et votre destination à vos proches
- Ne vous engagez pas sur une voie ou zone inondée
- Mettez-vous à l'écoute de la radio locale
- Respectez les déviations mises en place
- Suivez les conseils des autorités publiques.



TEMPÊTE

CONSIGNES EN CAS D'ORAGE

A faire :

- Se mettre à l'abri au plus vite dans un bâtiment
- Si vous êtes à l'intérieur, fermez portes et fenêtres
- Adoptez les bonnes pratiques numériques en situation d'urgence.

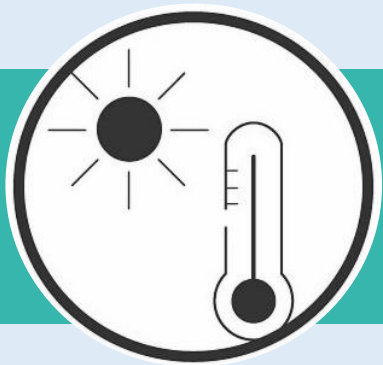
A ne pas faire :

Si vous êtes à l'extérieur

- Ne vous abritez pas sous un arbre
- Si vous êtes dans l'impossibilité de regagner un bâtiment à proximité, ne courez pas pendant la foudre. Restez immobile, accroupi et pieds joints
- Ne restez pas à proximité des structures métalliques
- Ne vous baignez pas.

Si vous êtes à l'intérieur

- Ne laissez pas sous tension les télévisions et les ordinateurs : débranchez-les !
- N'utilisez pas le téléphone fixe, en revanche le portable est sans danger.



CANICULE

ADOPTER LES BONS REFLEXES

Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour

Buvez fréquemment et abondamment même sans soif

Évitez de sortir surtout aux heures les plus chaudes

Prenez des nouvelles de vos voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés

Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool

Évitez les efforts physiques

Maintenez votre logement frais, fermez les fenêtres et les volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais

Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et dès que nécessaire, osez demander de l'aide

Consultez régulièrement le site de Météo-France pour vous informer.



En cas de malaise, appelez le
15



DEFINITION

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

Notre santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies:

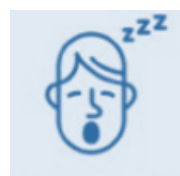
- Il fait très chaud,
- La nuit, la température ne descend pas, ou très peu,
- Cela dure plusieurs jours.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois à partir de la fin juin.

QUELS SONT LES SIGNAUX D'ALERTE ?



Crampe



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre > 38°C



Vertiges/Nausées



Propos incohérents

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
- www.sante.gouv.fr/canicule
- www.meteo.fr



GRAND FROID

CONSIGNES DE SECURITE

NIVEAU 2



Limitez vos déplacements et mettez-vous à l'abri



Habillez-vous chaudement et ne gardez pas de vêtements humides



Emportez des vêtements chauds, des vivres et votre téléphone chargé



Prévenez le 115 si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté



Evitez les efforts brusques



Vérifiez le bon état de marche de votre installation de chauffage

NIVEAU 3



Mettez-vous à l'abri



Evitez les sorties le soir, la nuit et en début de matinée



Signalez votre départ et votre destination à vos proches



Prévenez le 115 si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté



Habillez-vous chaudement et ne gardez pas de vêtements humides



Vérifiez le bon état de marche de votre installation de chauffage

DEFINITION

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée.

Dispositif national grand-froid

Le dispositif national Grand froid définit les actions à mettre en œuvre aux niveaux local et national pour détecter, prévenir et limiter les effets sanitaires et sociaux liés aux températures hivernales, en portant une attention particulière aux populations vulnérables.

Il existe 3 niveaux de vigilance « grand froid ». Ils sont établis par Météo France à partir des températures ressenties. Il est déclenché lors d'un épisode de froid qui dure au moins deux jours.



CONSIGNES EN CAS DE NEIGE OU VERGLAS

- Limitez voire évitez les déplacements : restez chez vous
- En cas d'obligation de déplacement, signalez votre départ et votre destination à vos proches
- Utilisez des équipements spéciaux
- Informez-vous sur les conditions de circulation.



SEISME

PENDANT LES SECOUSSES



N'allez pas chercher vos enfants : ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieu scolaire et périscolaire.

Si vous vous trouvez à l'intérieur d'un bâtiment



Abritez-vous près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides



Eloignez-vous des fenêtres pour éviter les bris de verre



Si vous êtes au rez-de-chaussée et à proximité de la sortie et seulement dans ce cas sortez du bâtiment et éloignez-vous

Si vous vous trouvez à l'extérieur



Ne restez pas à proximité des fils électriques ou de ce qui peut s'effondrer : ponts, toitures, cheminées...

En voiture



Arrêtez-vous mais jamais à proximité d'un pont, de bâtiments, d'arbres... Ne sortez pas avant la fin de la secousse

APRES LE SEISME



Sortez avec précaution des bâtiments et restez éloignés de ce qui peut s'effondrer



Evitez de téléphoner pour ne pas encombrer les réseaux de communication pour les secours



N'empruntez pas les ascenseurs

QU'EST CE QU'UN SEISME ?

Un séisme ou **tremblement de terre** provient de la libération brutale d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches.

Le résultat de la rupture des roches en surface s'appelle une **faille**.

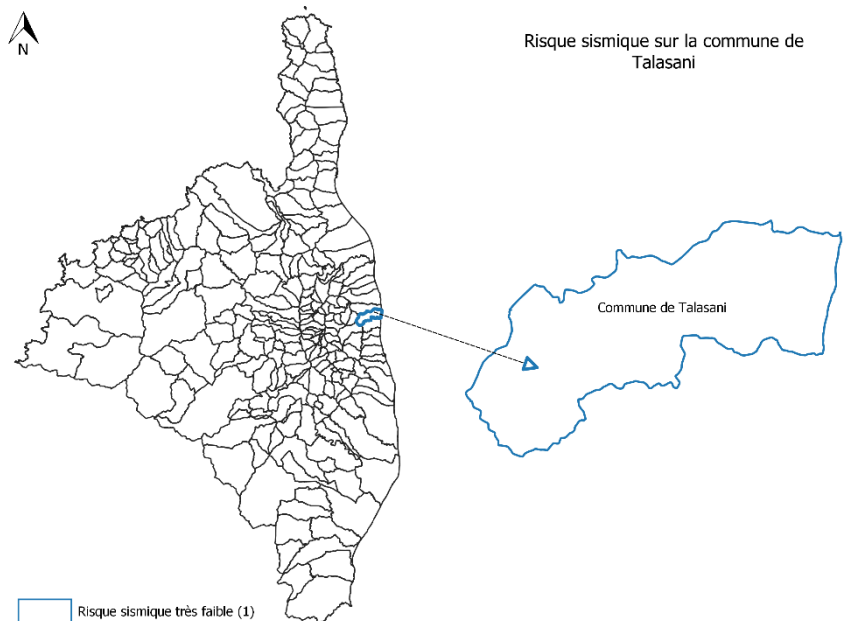
Le lieu de la rupture des roches en profondeur se nomme le **foyer**.

Après la secousse principale, il y a des répliques qui correspondent à de petits réajustements des blocs au voisinage de la faille.

En surface, le séisme peut dégrader ou détruire des bâtiments, produire des décalages de la surface du sol de part et d'autre des failles.

A TALASANI ?

La commune de Talasani est comprise dans la zone I : sismicité très faible comme l'ensemble de la Corse.





TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)

CONSIGNES

Si vous êtes témoin d'un accident, assurez-vous que les actions que vous mènerez seront sans danger pour vous-même et pour les autres. Il faut :

Protéger les lieux du sinistre d'un « sur-accident » éventuel par une signalisation adaptée

Donner l'alerte en appelant le 18 ou le 112

Dans votre message d'alerte, efforcez-vous de préciser si possible :

- Le lieu exact
- Le moyen de transport
- La présence ou non de victimes
- La présence ou non de pictogrammes (voir schéma) et si possible, donnez les numéros qu'ils comportent sans vous exposer
- La nature du sinistre (incendie, explosion...)

EN CAS D'ACCIDENT



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



Ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelle



N'allez pas chercher vos enfants à l'école afin de ne pas les exposer

18 ou 112



QU'EST CE QUE LE TMD ?

Le risque transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisation.

A TALASANI ?

La commune de Talasani est exposée à un risque TMD :

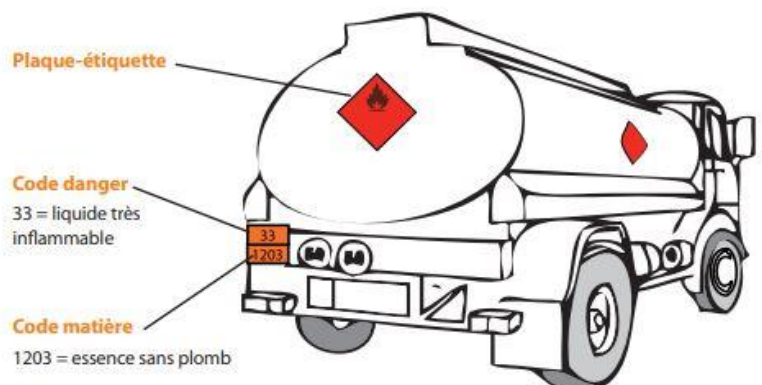
Le transport routier : en raison du trafic routier sur la territoriale T10 et de l'accroissement important du parc automobile en saison estivale.

Néanmoins, la Corse ne possédant pas d'industrie chimique, la nature des produits transportés se résume principalement à des hydrocarbures liquides ou liquéfiés, des huiles et bitumes et des combustibles.

LE SAVIEZ-VOUS ?



Les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées.





Pollution marine

EN CAS DE POLLUTION MARINE ALERTEZ LES AUTORITES ET LES SERVICES DE SECOURS

Mairie de Talasani : **04 95 36 91 15**

Pompiers : **18**

QUELQUES GESTES POUR LIMITER LA POLLUTION DES MERS ET DES OCEANS

Arrêtez de boire de l'eau en bouteille : buvez dans une gourde. Avez-vous déjà acheté une bouteille d'eau en plastique pour la jeter juste après l'avoir terminée ? Etant donné que le taux de recyclage du plastique n'est que de 25%, la majorité de nos déchets en plastique finit par se retrouver dans nos océans

Jetez vos mégots de cigarette à la poubelle

N'utilisez pas de gobelets, couverts et pailles en plastique jetable

Réduisez votre empreinte carbone. Les océans absorbent plus de 25% des émissions humaines de dioxyde de carbone

Organisez une collecte de déchets sur la plage

Évitez d'acheter des produits dans des emballages en plastique.

QU'EST-CE QUE LA POLLUTION MARINE ?

La pollution marine consiste en la présence de déchets dans les océans, ou bien résulte du rejet dans l'environnement par les activités humaines de quantités excessives de produits physiques ou chimiques toxiques, ou de déchets abandonnés par l'homme sur les sols, qui viennent polluer les fleuves et se retrouvent finalement dans les mers.

Pour plus d'informations : <http://wwz.cedre.fr/>

A TALASANI ?

Sur son littoral la commune de Talasani offre une longue étendue de sable au lieu-dit Figaretto et à Rico-Plage. La pollution marine résulte des déchets abandonnés par l'homme sur les plages notamment en période estivale.





EPIDEMIE

DEFINITION

Une épidémie est la propagation rapide d'une maladie infectieuse à un grand nombre de personnes, le plus souvent par contagion.

La pandémie est une épidémie, qui s'étend à la quasi-totalité d'un ou plusieurs continents. Une pandémie est susceptible de générer de nombreux malades et une désorganisation profonde de la société.

QUE PEUT FAIRE LA COMMUNE POUR VENIR EN AIDE A LA POPULATION ?

Contacteur les personnes vulnérables

Organiser un circuit de visite aux personnes vulnérables

Livrer des paniers repas et des médicaments

Distribuer des masques

Mettre à disposition de la population un psychologue

Les habitants de la commune peuvent se porter volontaires afin d'assister les personnes nécessitant de l'aide (courses, promenade des animaux, aide aux devoirs...)

CONSIGNES DE SECURITE

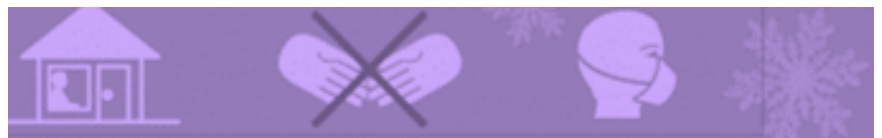
Il existe 7 gestes barrières à adopter pour se protéger contre les virus de l'hiver :

- Geste 1 : se laver les mains
- Geste 2 : se couvrir le nez et la bouche quand on tousse ou éternue
- Geste 3 : se moucher dans un mouchoir à usage unique
- Geste 4 : éviter de se toucher le visage, en particulier le nez et la bouche



Et quand on est malade :

- Geste 5 : rester chez soi, limiter les sorties, contacter le médecin si besoin
- Geste 6 : limiter les contacts directs et indirects (via les objets)
- Geste 7 : porter un masque, notamment lorsqu'on est en contact avec des personnes fragiles



Ces 7 gestes constituent notre bouclier de protection contre les virus de l'hiver.



RADON

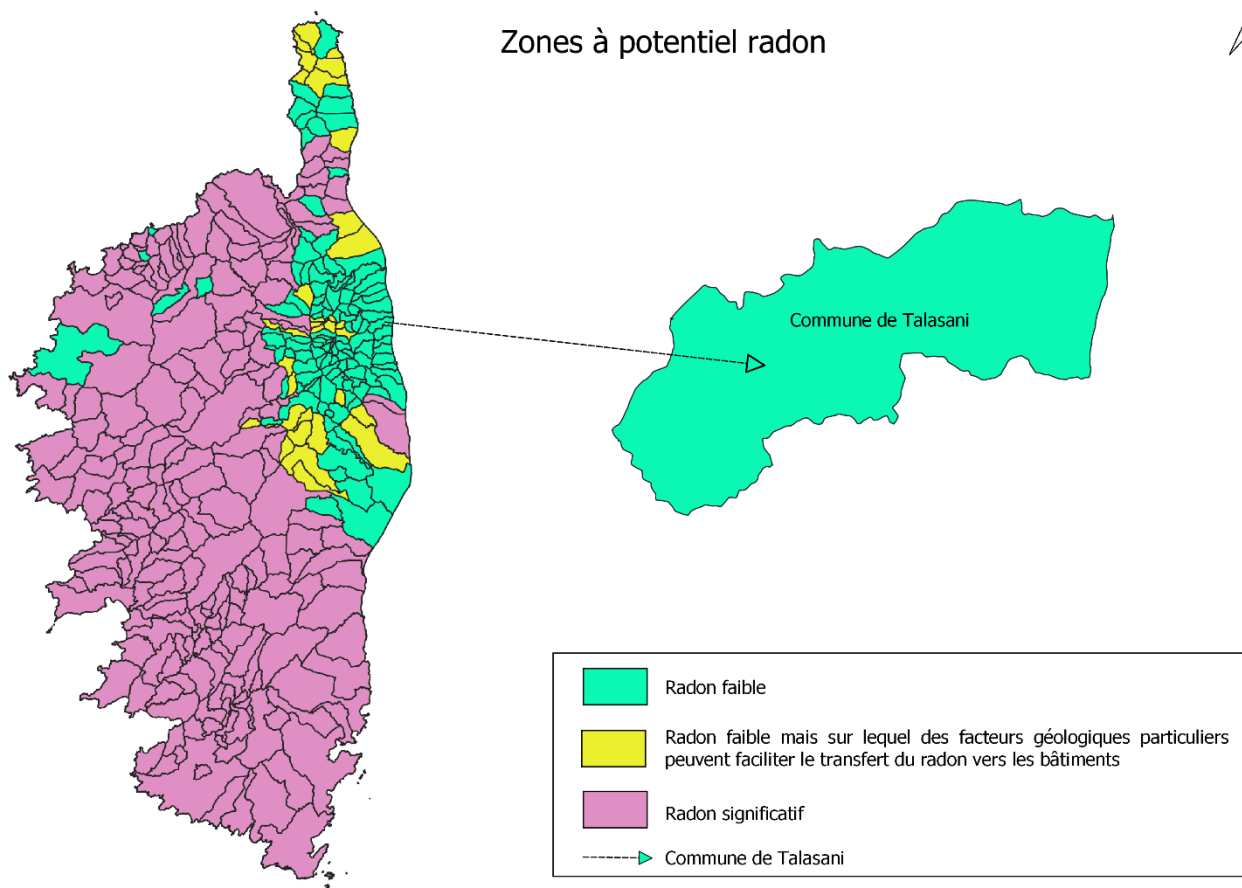
DEFINITION

Le radon est un gaz radioactif, incolore et inodore d'origine naturelle que l'on peut trouver partout : dans l'air, le sol et l'eau. Issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre, une partie du radon produit par les roches peut parvenir au sein de l'air que nous respirons. Mais s'il se dilue rapidement dans l'air, il peut atteindre des concentrations élevées dans des lieux confinés tels que les habitations pouvant atteindre plusieurs milliers de Bq/m³.

Il est considéré comme la **2e cause de cancer des poumons en France après le tabac**.

A TALASANI ?

La commune de Talasani se situe dans une zone à potentiel radon faible.





L'AMIANTE

L'AMIANTE ?

L'amiante ou « asbeste » en ancien français, est un terme désignant certains minéraux à texture fibreuse utilisés dans l'industrie. Ce sont des silicates magnésiens ou calciques ayant des propriétés réfractaires.

L'amiante fut longtemps utilisé dans les bâtiments pour ses capacités d'isolant et sa ténacité à la chaleur. Cette fibre est pourtant, après recherches, un matériau nuisible et même dangereux pour la santé. En effet, depuis 1997, ce produit est reconnu toxique, mortel et entraînant de graves pathologies. Le décret n°96-1133 du 24 décembre 1996 impose l'interdiction d'amiante sous toutes ses formes.

A TALASANI ?

Le département de la Haute-Corse, seul département de Corse touché par ce risque, compte sur son territoire de nombreux affleurements de serpentinites ou de gabbros se trouvant au contact de serpentinites. La probabilité de rencontrer de l'amiante dans les zones d'affleurement de ces roches est maximale dans les secteurs fracturés.

Sur la commune de Talasani, en fonction de l'endroit où l'on se trouve l'aléa peut être :

- Nul à très faible
- Faible à moyen
- Fort à très fort

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

NUMEROS UTILES

Services	Téléphone
POMPIER	18
SAMU	15
POLICE	17
Numéro d'appel d'urgence européen	112
Centre hospitalier de Bastia	04 95 59 11 11
Mairie de Talasani, lieu-dit Figaretto	04 95 36 91 15
Mairie de Talasani village	04 95 58 13 16
Communauté de Communes de Costa Verde	04 95 38 47 39

GLOSSAIRE

- **AZI** : Atlas des Zones Inondables
- **COS** : Commandant des Opérations de Secours
- **DICRIM** : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
- **DOS** : Directeur des Opérations de Secours
- **PCS** : Plan Communal de Sauvegarde
- **PPI** : Plan Particulier d'Intervention
- **PPRI** : Plan de Prévention des Risques Inondations
- **TMD** : Transport de Matières Dangereuses